

Madame, Monsieur,

Votre mail concernant le vote en faveur de la proposition de loi permettant aux présidents des Départements de relever les vitesses là où ils l'estiment nécessaire, en commençant par relever la vitesse à 90 km/h sur tout ou partie du réseau secondaire qu'ils gèrent a retenu toute mon attention.

Cette proposition n'a pu être débattue en séance à l'assemblée nationale dans la mesure où une majorité de députés a demandé son renvoi en commission, ce qui nous a empêché de délibérer sur le fond.

Personnellement, je n'ai pas demandé ce renvoi et je regrette que la représentation n'ait pu en débattre.

Regrettant de vous faire pareille réponse,

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de mes sentiments dévoués et les meilleurs.